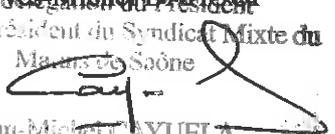


DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT de BESANÇON	Syndicat Mixte du Marais de Saône Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 27 janvier 2015
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Révision du Plan de gestion
<i>Délibération n°2</i>	Orientations budgétaires 2015
<i>Délibération n°3</i>	Demande de financement 2015 pour les postes de chargés de missions
<i>Délibération n°4</i>	Visites guidées : bilan 2014 et modalités de poursuite en 2015
<i>Délibération n°5</i>	Pastoralisme 2015
<i>Délibération n°6</i>	Journal du marais et validation du plan de financement
<i>Délibération n°7</i>	Acquisition foncière - Parcelle ZE 111 à Saône -
<i>Délibération n°8</i>	Indemnité du comptable

Le Président,

Par Yves Michel DAHQUI
 Le Vice-président du Syndicat Mixte du
 Marais de Saône

 Jean-Michel CAYUELA

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mardi 27 janvier 2015 à 18 heures 00 – Locaux du Syndicat – 1 Rue de l'Ecole 25660 LA VEZE

Etaient présents :

Elus : Mmes Stéphanie BOITEUX, Françoise GASTEL, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Patrick RONOT.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Service Environnement, Conseil général), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).
Excusé : M. Jean-Paul PROST (Payeur départemental).

Absents excusés : Mmes Françoise PRESSE, Patricia OLIVARES, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Christophe LIME, Lotfi SAID.

Invités : Thomas DEFORET (BCD Environnement), Olivier ADAM (Hydrobio-Conseils).

ORDRE DU JOUR

- 1- Révision du plan de gestion
- 2- Orientations budgétaires 2015
- 3- Demande de financement 2015 pour les postes de chargés de missions
- 4- Visites guidées : bilan 2014 et modalités de poursuite en 2015
- 5- Pastoralisme 2015
- 6- Journal du marais et validation du plan de financement
- 7- Acquisition foncière
- 8- Indemnité du payeur
- 9- Questions diverses

Le quorum est atteint.

M. DAHOUI préside la séance, remercie l'ensemble des membres présents et présente l'ordre du jour.

M. DAHOUI suggère donc de débiter la séance par le dossier lié à la révision du plan de gestion.

I – REVISION DU PLAN DE GESTION

M. DAHOUI laisse la parole aux bureaux d'études BCD Environnement et Hydrobio-Conseils.

MM. ADAM et DEFORET présentent successivement les volets aquatique et terrestre du 2e plan de gestion.

M. DAHOUI remercie les 2 intervenants extérieurs pour leurs présentations.

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical.

M. CAYUELA s'étonne que les stations de renouée du Japon situées en bordure de RN57 ne soient pas traitées par les Services de l'Etat.

M. CARTERON déplore l'état sanitaire de l'aire de repos située en bordure de RN57 dans la plaine de Saône.

M. PRAOM suggère d'insister sur la pose de nouveaux sanitaires entretenus.

M. DAHOUI insiste sur la préoccupation que constitue le risque majeur de pollution chronique et accidentel lié à la RN57.

M. POIMBOEUF évoque la réduction de la vitesse de circulation au niveau de la plaine de Saône.

M. DAHOUI propose de relancer les Services de l'Etat sur ces points, sachant que la programmation des moyens fait défaut.

M. CARTERON confirme les écrasements/collisions de la faune sur la RD104, s'agissant notamment des amphibiens.

M. PRAOM confirme les comptages d'animaux écrasés sur ces voies.

M. CARTERON précise que le secteur du rond point de la Pérouse direction Montfaucon, fait l'objet d'un trafic routier soutenu à certaines heures dans un contexte marqué de déplacements d'amphibiens.

M. MENETRIER indique un lieu de passage de grande faune dans le prolongement des Fosses de Saône.

Le bureau d'études BCD Environnement propose des actions et améliorations dans le cadre du nouveau Plan de gestion.

Le bureau d'études BCD Environnement sollicite le Comité syndical sur deux niveaux différenciés d'investissement au niveau de la valorisation du site à travers la pose de nouveaux platelages.

M. CARTERON souhaite connaître la localisation des ces projets d'équipements. M. CARTERON s'interroge sur le niveau de fréquentation annuelle du marais.

Mme SIMONIN précise ces localisations.

M. POIMBOEUF s'interroge sur la réalisation de tels équipements sur la partie La Vèze. M. POIMBOEUF évoque l'intérêt de ces équipements dans cette partie du marais également.

Mme SIMONIN indique un niveau de fréquentation moyen annuel de l'ordre de 28 personnes par jour soit près de 10 000 personnes par an.

Le Comité syndical entame une réflexion et diffère la décision à quelques minutes.

M. CARTERON évoque la structuration du projet de base de données « marais de Saône » à partir de l'extraction de bases de données existantes comme celle du Conservatoire botanique.

M. CARTERON s'interroge sur la réflexion conduite sur les drains.

M. ADAM évoque la démarche de confortement des ouvrages existants et les interventions périphériques possibles.

M. VERRIER indique qu'il semble nécessaire de prendre un temps de recul pour s'assurer au préalable de l'efficacité des travaux récemment réalisés.

M. CARTERON suggère de surveiller la présence de grenouille taureau dans les cadre des futurs suivis d'espèces invasives et de sensibiliser les propriétaires d'étangs.

M. CARTERON poursuit en indiquant qu'un nouveau carex a été découvert dans le marais et que celui-ci fait apparaître que certains groupements végétaux du marais sont similaires à ceux de la vallée de la Saône.

M. CARTERON s'interroge sur l'implication du volet qualité d'eau dans la thématique assainissement des communes.

M. VERRIER indique que les suivis qualité d'eau amont et aval rejet de la station d'épuration de Saône se poursuivront et que le Syndicat du marais n'a pas la compétence assainissement.

MM. CARTERON et DAHOUI proposent de formaliser l'appui technique du Syndicat vers les communes en ce qui concerne l'assainissement, en lien avec le marais.

M. DAHOUI fait remarquer la poursuite du travail engagé depuis le 1^{er} Plan de gestion, la capitalisation sur le retour d'expériences pour intensifier ou réorienter les actions à venir et la priorité donnée à la préservation du site, ceci en adéquation avec les moyens actuels de la structure qui sont à pérenniser.

M. DAHOUI sollicite ensuite les remarques du Comité syndical avant de soumettre le dossier au vote du Comité.

M. DAHOUI souhaite que le Comité syndical tranche la question du niveau d'équipement « platelage ».

M. DAHOUI rappelle la prise en charge à 80% par le Département.

M. BULLE met le projet en perspective par rapport aux investissements de ce type réalisés sur d'autres Espaces Naturels Sensibles de taille inférieure. M. BULLE évoque l'intérêt de tels équipements pour l'éducation à l'environnement.

M. DAHOUI propose au Comité syndical de valider le principe d'une l'extension du platelage aux 2 secteurs en projet selon les modalités financières évoquées et au cours des 5 prochaines années.

A l'unanimité, le Comité syndical valide le rendu du 2^e Plan de gestion présenté en séance.

II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

M. DAHOUI laisse la parole à M. VERRIER qui présente le bilan 2014 des actions engagées.

M. POIMBOEUF indique qu'il est important d'envisager une restitution des résultats de qualité d'eau au Comité syndical.

M. VERRIER précise que le rapport définitif est attendu.

M. POIMBOEUF souhaite connaître les missions affectées à l'Agent technique saisonnier.

M. VERRIER précise qu'il s'agit de travaux manuels d'entretien avec du matériel léger, notamment au niveau des chemins de randonnée.

M. CARTERON suggère de rédiger un article sur l'évolution de la qualité de l'eau dans le Journal du marais.

M. DAHOUI laisse ensuite la parole à Mme SIMONIN qui présente les orientations budgétaires 2015.

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité.

M. POIMBOEUF évoque l'intérêt du recours à l'insertion et de l'emploi des jeunes.

M. CARTERON cite le service civique.

M. MENETRIER alerte sur les capacités d'encadrement.

M. CAYUELA conforte cette réserve.

M. DAHOUI évoque les lycées professionnels pour lesquels un accompagnement existe.

M. CARTERON suggère de bien vérifier que les actions de lutte contre les espèces invasives sont toujours éligibles aux aides Natura 2000.

M. CARTERON suggère également de prendre contact avec l'Université de Franche-Comté pour affiner le traitement des données piézométriques.

En application de l'article L. 2312-1 du CGCT, un débat a lieu au Comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice 2015 dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci (vote programmé le 24 février) et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Syndicat.

III – DEMANDE DE FINANCEMENT 2015 POUR LES POSTES DE CHARGES DE MISSIONS

M. DAHOUI présente le dossier des aides au fonctionnement Agence de l'eau pour l'année 2015.

M. DAHOUI annonce la perspective de pérennisation du poste de M. VERRIER cette année, mise en parallèle avec la poursuite des aides au fonctionnement dédiées et le volume d'actions du 2^e Plan de gestion qui justifie cette perspective, notamment au regard des missions d'appui de la structure. M. DAHOUI rappelle que la décision à prendre dans le cas présent après deux CDD de 3 ans est un CDI, conformément aux dispositions prévues par les textes. M. DAHOUI indique que ce point sera inscrit au prochain ordre du jour du Comité syndical.

M. POIMBOEUF intervient en aparté sur l'assainissement des communes et la quantité d'eau disponible pour le marais.

A l'unanimité le Comité syndical décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau pour les postes de Chargés de mission en 2015, incluant le renouvellement du matériel informatique, et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tout document relatif à ce dossier.

IV – VISITES GUIDEES : BILAN 2014 ET MODALITES DE POURSUITE EN 2015

M. DAHOUI présente le dossier et souligne le gros travail de guidage du public réalisé en régie.

M. CARTERON fait remarquer que la réalisation de platelages complémentaires peut favoriser l'accessibilité au site pour le public handicapé.

M. BULLE nuance le fait en rappelant que les platelages ne sont pas tous homologués à ce titre. M. BULLE évoque la question de certains surcoûts dans ce cadre.

M. DAHOUI rappelle le travail confié au Centre Omnisport Pierre Croppet.

M. DAHOUI rappelle également les contraintes financières liées à certains équipements.

M. CARTERON souhaite savoir si le Syndicat est concerné par les normes d'accessibilité.

Les Services répondent par la négative s'agissant des milieux naturels.

M. DAHOUI présente la proposition grand public 2015.

A l'unanimité le Comité syndical :

- autorise le Président à mettre en place les visites guidées 2015 à destination du grand public et du public scolaire pour un montant de 6 682 euros TTC selon la ventilation proposée en séance ;
- autorise le Président à signer les conventions correspondantes ;
- autoriser le Président à diffuser le calendrier des visites correspondant ;
- autoriser le Président à solliciter le Conseil général pour une aide au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, d'un montant de 80 % de l'assiette de la subvention (6 visites FNE/FDC25, 4 visites LPO, animations Croppet et Diagonale, plaquette des visites HT).

V – PASTORALISME 2015

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente le dossier.

M. EUVRARD souligne le besoin de sites de repli et de périodes de pause pour le milieu.

M. POIMBOEUF évoque l'intérêt d'un pâturage tournant.

M. EUVRARD s'interroge sur les niveaux de chargements à l'hectare.

M. SIMONIN rappelle les faibles chargements en place et le cahier des charges à respecter dans le cadre des conventions annuelles de pâturage.

A l'unanimité le Comité syndical valide la reconduite du pâturage en 2015 selon les modalités discutées en séance et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VI – JOURNAL DU MARAIS

M. DAHOUI présente le dossier.

A l'unanimité le Comité syndical valide le montant prévisionnel pour 2 numéros du Journal en 2015 s'élevant à 6 918 € TTC répartis de la manière suivante : 2 446 € TTC de frais d'impression et 1 013 € TTC de frais de distribution, soit 3 459 € TTC par numéro.

A l'unanimité le Comité syndical valide le plan de financement suivant :

- 30 % Ville de Besançon, correspondant à 50 % du surcoût occasionné par l'impression et la distribution du journal dans les quartiers de la Boucle et Battant ;
- 70 % Autofinancement.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes.

VII – ACQUISITION FONCIERE

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente le dossier.

A l'unanimité le Comité syndical valide l'acquisition foncière de la parcelle ZE n°111 sise sur la commune de Saône (28a31ca) pour un montant de 1 425 € auxquels s'ajoutent 1 100 € de frais d'acte (dont 100 € de TVA).

A l'unanimité le Comité syndical valide le plan de financement suivant pour cette acquisition d'un montant prévisionnel de 2 425 € HT :

- 80 % Agence de l'Eau ;
- 20 % Autofinancement.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VIII – INDEMNITE DU COMPTABLE

M. DAHOUI présente le dossier puis excuse M. Jean-Paul PROST, Payeur Départemental, retenu par une autre réunion.

Après discussions, le Comité syndical se prononce favorablement au versement de cette indemnité à M. Jean-Paul PROST, Payeur départemental, et fixe cette indemnité à son taux plein.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1- Site Internet du Syndicat

Le site Internet du Syndicat (en service depuis mi-octobre 2011) comptabilise à ce jour 8 364 visites et 25 912 pages vues (pour mémoire 4 726 visites et 16 243 pages vues en janvier 2014).

2- Réserve parlementaire 2014

Le Syndicat du marais a déposé une demande de subvention 2014 dans le cadre de la réserve parlementaire. Le projet retenu concernant l'aménagement et la création de mares sur la commune de La Vèze est en cours de finalisation. Un panneau pédagogique sera mis en place à l'entrée du site.

3- Travaux de restauration hydraulique de la zone humide (neutralisation de drains) : achèvement des travaux fin 2014

Suite à l'enquête publique et à l'autorisation de travaux, les travaux de restauration hydraulique ont ainsi été réalisés courant octobre 2014 afin de neutraliser l'effet négatif du drainage sur la zone humide du marais. Deux sites sont concernés par ces réalisations, pour 50 hectares de surface en jeu : la Tourbière de Morre - la Confrérie (Saône).

Les objectifs sont les suivants :

- ralentir les phases de décrues actuellement trop rapides,
- basculer latéralement de l'eau dans les paléo-écoulements (écoulements d'origine),
- augmenter le temps de stockage d'eau dans les zones humides,
- ralentir la dynamique d'enrichissement,
- favoriser un édifice écologique plus en adéquation avec le potentiel des sites (à moyen et long terme).

Ces travaux, financés notamment par l'Agence de l'Eau, répondent aux objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée s'agissant des zones humides.

4- Travaux de restauration de la moliniaie (secteur des Brosses à Saône)

La fabrication de plaquettes bois a été réalisée fin décembre 2014 et livrer par l'entreprise à la chaufferie bois de Besançon.

La sortie d'une petite partie de bois reste à finaliser ainsi qu'un broyage de la zone sur 2,5 hectares.

M. EUVRARD s'interroge sur la possibilité d'alimenter la chaufferie bois de Gennes par des produits de coupe issus du marais de Saône.

Le Comité syndical valide cette proposition sans réserve.

5- Projets de conventions

- Echange avec le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés (CBNFC - ORI)

A la demande du CBNFC - ORI, une réunion a eu lieu le 27 octobre dernier à laquelle étaient présents Mme Françoise PRESSE, présidente du CBNFC - ORI, M. Jean-Michel CAYUELA, vice-président du Syndicat, ainsi que les services afin d'échanger notamment sur les possibilités de partenariats.

Une première proposition de convention a été transmise le 21 novembre dernier par le CBNFC - ORI portant sur un large panel de missions non chiffrées (échanges de données, inventaires, suivis de la flore, des habitats et des invertébrés, plans d'actions pour les espèces menacées, lutte contre les invasives, sensibilisation du public).

Cette proposition de convention revue en fonction du nouveau plan de gestion, des besoins et du budget disponible devrait être présentée lors d'un prochain Comité.

- Echange avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (FDC)

Comme évoqué dans le courrier de la FDC du 24 septembre 2014, la FDC envisage d'acquérir trois parcelles dans le marais pour une surface totale de 15 ha 76 a 63 ca (dont une parcelle en priorité 1 du 1^{er} plan de gestion).

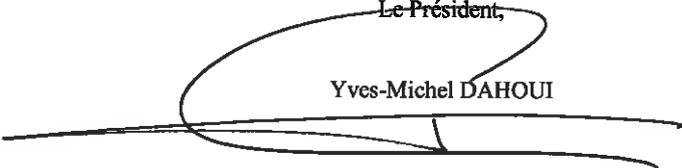
A la demande de la fédération, une réunion s'est tenue le 21 novembre 2014 entre Président de structures et les services au cours de laquelle un projet de partenariat a été validé.

Une proposition de convention devrait être présentée lors d'un prochain comité afin notamment de lister les parcelles concernées (deux nouvelles parcelles seraient concernées) ainsi que pour préciser le rôle de chacun.

M. DAHOUI remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 20h00.

Le Président,

Yves-Michel DAHOUI



DOCUMENTS JOINTS : Présentation Powerpoint des 2 bureaux d'études (propositions du 2° plan de gestion)

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :

Mardi 24 février 2015 - 18h00 - Hôtel du Département - salle 207 - Vote du BP 2015.

DIFFUSION INTERNE :

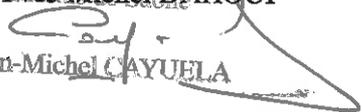
M. DAHOUI

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical
Ensemble des communes membres

DEPARTEMENT DU DOUBS <hr/> ARRONDISSEMENT de BESANÇON <hr/>	Syndicat Mixte du Marais de Saône <hr/> EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 24 février 2015
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Compte de Gestion 2014
<i>Délibération n°2</i>	Compte Administratif 2014
<i>Délibération n°3</i>	Affectation des Résultats
<i>Délibération n°4</i>	Budget Primitif 2015
<i>Délibération n°5</i>	Opérations 2015 du Plan de Gestion
<i>Délibération n°6</i>	Recours à un agent technique
<i>Délibération n°7</i>	Travaux de génie végétal sur ruisseau
<i>Délibération n°8</i>	Travaux de confortement restauration hydraulique et suivi piézométrique
<i>Délibération n°9</i>	Inventaire écrevisses et poissons
<i>Délibération n°10</i>	Entretien des périmètres de protections immédiates
<i>Délibération n°11</i>	Travaux de réouvertures parcelles LASSIEUR
<i>Délibération n°12</i>	Suivi des habitats et espèces patrimoniales
<i>Délibération n° 13</i>	Aménagement et valorisation
<i>Délibération n°14</i>	Travaux de pose platelage complémentaire
<i>Délibération n° 15</i>	Chantiers manuels 2015
<i>Délibération n°16</i>	Programme global de maîtrise foncière

<i>Délibération n°17</i>	Pérennisation poste de chargé de mission
<i>Délibération n°18</i>	Convention cadre du service missions temporaires du Centre de Gestion
<i>Délibération n°19</i>	Convention pour travaux d'entretien des périmètres de protection immédiate du captage d'Arcier

Le Président,
Par déléation du Président
Le Vice-président du Syndicat Mixte du
Yves-Michel DAHOUI

Jean-Michel CAYUELA

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mardi 24 février 2015 à 18 heures 00 – Hôtel du Département – Salle 207

Etaient présents :

Elus : Mmes Stéphanie BOITEUX, Françoise GASTEL, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Service Environnement, Conseil général), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Excusé : M. Jean-Paul PROST (Payeur départemental).

Absents excusés : Mmes Patricia OLIVARES (pouvoir à M. Yves-Michel DAHOUI), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONO, Lotfi SAID.

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte de gestion 2014
- 2- Compte administratif 2014
- 3- Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2014
- 4- Budget primitif 2015
- 5- Opérations 2015 du plan de gestion
- 6- Pérennisation du poste de chargé de missions
- 7- Convention cadre du service missions temporaires du Centre de gestion
- 8- Convention pour travaux d'entretien des périmètres de protection immédiate du captage d'arcier

M. DAHOUI préside la séance, remercie l'ensemble des membres présents et présente l'ordre du jour.

I – COMPTE DE GESTION 2014

M. DAHOUI présente le compte de gestion 2014.

M. DAHOUI indique que conformément aux articles L 2121-31 et L 1612-12 du Code général des Collectivités territoriales, le vote du Compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

M. DAHOUI ajoute que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution transmis par la Paerie, le compte de gestion se solde par :

- un résultat de la section de fonctionnement de - 42 798,64 € (déficit),
- un résultat de la section d'investissement de 1 215,28 € (excédent).

M. DAHOUI indique que le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de - 41 583,36 €.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion pour l'exercice 2014.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. DAHOUI présente le dossier au Comité syndical.

M. ROLET attire l'attention du Comité sur le déficit de la section de fonctionnement. M. ROLET s'interroge sur la nature et la récurrence éventuelle de cette situation de trésorerie pour les années suivantes.

M. DAHOUI précise que des recettes de fonctionnement sont attendues en restes à réaliser pour près de 20 000 euros.

Mme SIMONIN indique qu'afin d'équilibrer le budget prévisionnel, il est tenu compte de l'excédent reporté de l'année précédente (67 298,53 €) ainsi que du virement à la section d'investissement (24 7460,94 €) ; ces sommes n'étant pas reprises sur la présentation du CA. Néanmoins, une vigilance sur les montants de dépenses est indispensable notamment vis-à-vis de la participation constante des collectivités membres ; l'excédent cumulé de fonctionnement se réduisant d'année en année.

M. DAHOUI ajoute qu'il convient de rester très vigilant.

Mme PRESSE confirme cette nécessaire vigilance.

M. POIMBOEUF s'interroge sur d'éventuelles dépenses imprévues.

M. DAHOUI précise que les dépenses étaient programmées.

MM. EUVRARD et ROLET souhaitent que la présentation comptable puisse faire apparaître les variations interannuelles.

M. POIMBOEUF s'interroge sur le dépassement des dépenses de frais de réception.

Mme SIMONIN indique que les dépenses engendrées correspondent à la réunion publique du 18 décembre dernier.

M. POIMBOEUF s'interroge sur la nature des dépenses pour construction sur sol d'autrui ainsi que les installations générales.

M. ROLET indique que le détail est fourni dans le dossier.

Mme SIMONIN ajoute qu'il s'agit principalement pour les installations générales du mobilier extérieur, panneaux et platelage. Concernant les constructions sur sol d'autrui, il s'agit des passerelles sur les ruisseaux ainsi que les barrages-seuil sur les cours d'eau.

M. DAHOUI sollicite les autres remarques du Comité syndical.

M. CARTERON s'interroge sur le décalage entre prévisions et réalisations s'agissant des dépenses liées au personnel non titulaire.

Mme SIMONIN précise que les sommes allouées à l'agent technique saisonnier n'ont pas été intégralement dépensées et en complément, suite à la demande de la paierie départementale, un nouveau compte 6218 a été utilisé pour les dépenses de personnel non titulaire (agent technique).

M. CARTERON procède à une vérification des écarts entre le Budget Primitif 2014 et le Réalisé 2014.

Mme BOITEUX souhaite connaître la définition du terme EPL.

M. ROLET indique qu'il s'agit d'Etablissement Public Local à savoir le Syndicat du Plateau pour les communes non adhérentes au Syndicat du marais.

M. DAHOUI sollicite d'autres remarques du Comité syndical.

M. DAHOUI quitte la séance.

M. CAYUELA doyen de la séance propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2014.

M. DAHOUI rejoint la séance.

Un débat s'en suit sur la mise à jour des statuts du Syndicat du marais.

M. CARTERON évoque la création d'un groupe de travail à ce sujet.

M. DAHOUI est favorable à cette réflexion avec l'ensemble des collectivités adhérentes.

Mme PRESSE évoque l'articulation avec la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

M. VERRIER ajoute que des rencontres entre les différents niveaux de collectivités seront nécessaires.

III – AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

M. DAHOUI présente le dossier au Comité syndical.

M. DAHOUI rappelle que conformément à l'article L 2311.5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

M. DAHOUI ajoute que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes, à savoir :

- Déficit cumulé d'investissement : - 11 172,39 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 62 107,00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 114 883,48 €

M. DAHOUI indique que le besoin de financement de l'investissement est de + 41 604 ,09 € et que par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourraient donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
D 001	Déficit d'investissement reporté	- 11 172,39 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 24 499,89 €

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la reprise des résultats 2014 sur le budget primitif 2015.

IV – BUDGET PRIMITIF 2015

M. DAHOUI présente la proposition de budget primitif 2015 au Comité syndical.

M. DAHOUI rappelle que suite aux propositions d'orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité syndical du 27 janvier 2015, le budget du Syndicat correspondant et répondant à la mise en œuvre des actions est maintenant présenté en séance.

M. DAHOUI indique que le montant des dépenses s'élèverait à 174 612,54 € pour la section de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement, hors dotations aux amortissements et immobilisation cédée) et à 295 007,00 € pour la section d'investissement.

M. DAHOUI indique par conséquent que le budget général 2015 s'élèverait à 244 229,89 € pour la section de fonctionnement et à 389 939,28 € pour la section d'investissement.

M. DAHOUI fait observer le niveau stable des participations exercice des collectivités membres depuis 2012.

M. DAHOUI ajoute que le détail des opérations 2015 est fourni dans les annexes du dossier.

M. DAHOUI sollicite les remarques éventuelles du Comité syndical.

A l'unanimité, le Comité syndical adopte le budget primitif pour l'année 2015.

V – OPERATIONS 2015 DU PLAN DE GESTION

M. DAHOUI présente le programme d'opérations à délibérer en 2015.

Mme SIMONIN détaille les opérations 2015 : restes à réaliser, montants et plans de financement.

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical.

M. DAHOUI suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2015 du Plan de gestion et du Schéma de valorisation. Le Comité syndical approuve à l'unanimité le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant.

Le Comité syndical mandate à l'unanimité le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

VI – PERENNISATION DU POSTE DE CHARGE DE MISSIONS

M. DAHOUI présente le dossier.

M. DAHOUI précise M. VERRIER assure les fonctions de chargé de missions pour la mise en œuvre du volet « eau » du plan de gestion principalement ainsi que pour l'appui sur les opérations du plan de gestion et du schéma de valorisation.

M. DAHOUI indique qu'un premier contrat a été défini pour une durée de 3 ans à compter du 04 janvier 2010 selon l'article 3, alinéas 5 et 7 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiés portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

M. DAHOUI ajoute que les besoins des services justifiant la nécessité de poursuivre le contrat, celui-ci a été renouvelé par reconduction expresse pour une durée de 3 ans à compter du 04/01/2013.

M. DAHOUI rappelle que conformément à cette même Loi, tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article 3-3 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics effectifs de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée.

M. DAHOUI indique que conformément au contrat de travail conclu avec M. VERRIER, « lorsque l'agent titulaire a été engagé pour une durée susceptible d'être reconduite, le collectivité doit notifier son intention au plus tard au début du 3^{ème} précédant le terme de l'engagement pour le contrat susceptible d'être reconduit pour une durée indéterminée ».

M. DAHOUI souligne que la mise en œuvre du 2^e Plan de gestion et le besoin d'appui aux communes justifie la pérennisation du poste de M. VERRIER.

M. CAYUELA appuie ces propos.

Mme PRESSE indique que les Services de la Ville de Besançon confortent la réelle plus-value de la présence des chargés de missions du Syndicat sur le terrain.

A l'unanimité le Comité syndical se prononce favorablement à la novation en Contrat Durée Indéterminée du contrat de Monsieur Christophe VERRIER.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

VII – CONVENTION CADRE DU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente le dossier.

Mme SIMONIN rappelle que le Syndicat conventionne depuis le 6 mai 2003 avec le Centre de gestion afin de faire appel à son Service de remplacement dans le but de pallier à une absence momentanée d'un agent ou pour des besoins occasionnels.

Mme SIMONIN indique que la dernière convention signée arrivant à échéance en 2015, la signature d'une nouvelle convention cadre de mise à disposition est nécessaire afin de pouvoir bénéficier de cette prestation.

Mme SIMONIN rappelle que le recours à ce service est facturé sur un montant de 5% du traitement brut et des charges sociales liés à l'agent mis à disposition.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer cette convention et à recourir à ce service afin, le cas échéant, de pallier à une absence momentanée d'un agent ou pour des besoins occasionnels.

VIII – CONVENTION POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DES PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE DU CAPTAGE D'ARCIER

M. DAHOUI présente le dossier en précisant qu'il s'agit d'une forme de délégation de maîtrise d'ouvrage et de suivi de travaux à la charge du Syndicat.

M. VERRIER transmet une 2^e version de convention complétée par les Services de la Ville de Besançon.

Mme PRESSE indique que les Services de la Ville de Besançon, Direction de l'Eau, font remarquer que le volet eau du 2^e Plan de gestion est en adéquation avec la gestion attendue sur la source d'Arcier.

Mme PRESSE revient sur la consultation Source d'Arcier 2005-2015 à venir et souhaite que la date soit bien diffusée.

M. VERRIER précise que le Syndicat participera à cette consultation.

M. DAHOUI sollicite l'avis du Comité syndical.

M. POIMBOEUF s'interroge sur la nature du propriétaire des terrains.

M. DAHOUI précise qu'il s'agit uniquement de la Ville de Besançon.

M. DAHOUI suggère que la prise en charge du temps de travail du Syndicat puisse faire l'objet d'une discussion.

M. CARTERON va dans ce sens si des entreprises mandatées par la Ville de Besançon réalisaient ces entretiens auparavant.

Une discussion s'en suit rappelant que la Ville de Besançon fait partie du Syndicat du marais.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer la convention, à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

M. DAHOUI remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 19h20.

Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

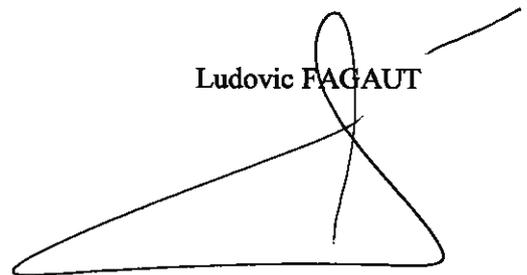
DOCUMENTS JOINTS : /. PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : non définie.

DIFFUSION INTERNE : M. DAHOUI. DIFFUSION EXTERNE : Ensemble des membres du Comité syndical / Ensemble des communes membres.

DEPARTEMENT DU DOUBS	Syndicat Mixte du Marais de Saône
ARRONDISSEMENT de BESANÇON	Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 01 juillet 2015
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Installation des membres
<i>Délibération n°2</i>	Election du Président
<i>Délibération n°3</i>	Election du Bureau
<i>Délibération n°4</i>	Commission d'Appel d'Offres
<i>Délibération n°5</i>	Approbation du règlement intérieur
<i>Délibération n°6</i>	Délégation de signature
<i>Délibération n°7</i>	Désignation des représentants au CA du Conservatoire Botanique de Franche-Comté - ORI

Le Président,

Ludovic FAGAUT



- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mercredi 1er juillet 2015 à 17 heures 00 – Locaux du Syndicat – 1 Rue de l'Ecole 25660 LA VEZE

Etaient présents :

Elus : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUNET, Marie-Laure DALPHIN, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Brigitte NONOTTE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT (pouvoir de Michel VIENET), Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).
M. Jean-Paul PROST (Payeur départemental).

Absents excusés : Mme Françoise GASTEL, Françoise PRESSE, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Gérard GALLIOT, Pascal CURIE, Michel VIENET.

Président sortant : M. Yves-Michel DAHOUI.

ORDRE DU JOUR

- 1- Installation des membres
- 2- Approbation du règlement intérieur
- 3- Délégation de signature
- 4- Désignation des représentants au CA du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté

M. DAHOUI procède à l'accueil des membres présents et précise le contexte particulier de la réunion lié au renouvellement des membres du Conseil Départemental.

M. DAHOUI propose un tour de table.

M. DAHOUI rappelle les quatorze années passées à la Présidence du Syndicat du marais et remercie toute l'équipe.

M. DAHOUI revient sur son installation dans une minorité Départementale en tant que conseiller du canton.
M. DAHOUI rappelle ensuite la légitimité du Département au sein du Syndicat mixte.

M. DAHOUI salue le travail du Vice-Président ainsi que l'ensemble des réalisations collectives.

M. DAHOUI souhaite que la dynamique de la structure se poursuive dans l'intérêt commun du marais de Saône.
M. DAHOUI encourage la nouvelle équipe dans ce sens.

M. DAHOUI laisse la parole à M. CAYUELA, doyen d'âge, pour présider temporairement la séance.

M. DAHOUI salue à nouveau l'ensemble des présents et quitte la séance.

M. CAYUELA préside la séance, constate la présence de 18 membres et rappelle que les 2/3 des membres du Comité syndical soit 17 membres doivent être présents pour procéder à l'élection du Président et du Bureau.

M. CAYUELA suggère donc de procéder à l'installation des membres.

I- INSTALLATION DES MEMBRES

A) LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

M. CAYUELA, doyen d'âge, procède à l'appel des membres et rappelle que le syndicat mixte est administré par un comité qui est désormais composé de la façon suivante (article 7 des statuts) :

- Département du Doubs : 9 représentants titulaires et 9 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Ludovic FAGAUT	- Philippe ALPY
- Marie-Laure DALPHIN	- Serge CAGNON
- Béatrix LOIZON	- Pierre SIMON
- Michel VIENET	- Thierry VERNIER
- Sylvie LE HIR	- Alain MARGUET
- Catherine CUINET	- Alain LORIGUET
- Claude DALLAVALLE	- Martine VOIDEY
- Gérard GALLIOT	- Christine COREN-GASPERONI
- Myriam LEMERCIER	- David BARBIER

- Ville de Besançon : 6 représentants titulaires et 6 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Karima ROCHDI	- Emmanuel DUMONT
- Françoise PRESSE	- Béatrice FALCINELLA
- Pascal CURIE	- Pauline JEANNIN
- Sylvie WANLIN	- Solange JOLY
- Christophe LIME	- Rosa REBRAB
- Catherine COMTE-DELEUZE	- Pascal BONNET

- Commune de Saône : 3 représentants titulaires et 3 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Daniel FABREGUES	- Lylian CALVAT
- Claude MENETRIER	- Christophe VANCAUWENBERGE
- Christian PRAOM	- Sandrine DOMINGUES

- Commune de Morre : 2 représentants titulaires et 2 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jean-Michel CAYUELA	- Daniel CONCHE
- Françoise GASTEL	- Marie-Thérèse DROMARD

- Commune de Montfaucon : 2 représentants titulaires et 2 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Michel CARTERON	- Guy LAITHIER
- Stéphanie BOITEUX	- Brigitte NONNOTTE

- Commune de Gennes : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Edouard EUVRARD	- Cédric CHAROLLE

- Commune de La Vèze : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Noël POIMBOEUF	- Adriana DOMERGUE

- Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon Sud Plateau : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Daniel ROLET	- Jocelyne BOILLOT

B) ELECTION DU PRESIDENT

M. CAYUELA, doyen d'âge, procède au recueil des candidatures et fait procéder au vote à bulletin secret.

Candidat : Monsieur Ludovic FAGAUT.

Mmes DALPHIN et LE HIR procèdent au dépouillement des votes.

Candidat élu : Monsieur Ludovic FAGAUT avec 18 voix pour et 1 abstention.

M. CAYUELA félicite M. FAGAUT.

M. FAGAUT remercie le Comité syndical et fait état du travail à accomplir au sein du Syndicat mixte.

- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le bureau se compose d'un vice-président et de 4 membres élus au sein du Comité syndical selon les conditions prévues par l'article L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales (Article 8 des statuts).

M. FAGAUT recueille les candidatures au poste de vice-président et aux postes de membres du bureau.

M. LIME rappelle la légitimité de la Ville de Besançon pour siéger au Bureau avec 25% des participations statutaires.

Le vote s'effectue à bulletin secret.

Candidat à la Vice-Présidence : Monsieur Jean-Michel CAYUELA

Autres candidatures au Bureau : Mmes Catherine CUNET, Françoise PRESSE, Daniel FABREGUES, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Mmes DALPHIN et LE HIR procèdent au dépouillement des votes.

Elu Vice-Président : Monsieur Jean-Michel CAYUELA avec 19 voix pour.

Elus autres Membres élus du bureau :

- Catherine CUINET avec 14 voix.
- Françoise PRESSE avec 16 voix.
- Daniel FABREGUES avec 19 voix.
- Christian PRAOM avec 13 voix.

La candidature de M. VIENET recueillant elle aussi 13 voix, M. FAGAUT propose le retrait de la candidature de M. VIENET afin d'équilibrer les représentations territoriales.
Cette décision est validée à l'unanimité.

C) CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, la commission est composée du président du syndicat mixte et de cinq membres du comité. Un nombre égal de suppléants est désigné.

La composition suivante est validée à l'unanimité :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président	Ludovic FAGAUT	
Membres	1 Michel CARTERON 2 Daniel ROLET 3 Christian PRAOM 4 Michel VIENET 5 Noël POIMBOEUF	1 Marie-Laure DALPHIN 2 Jean-Michel CAYUELA 3 Daniel FABREGUES 4 Sylvie LE HIR 5 Karima ROCHDI

M. FAGAUT renouvelle ses remerciements au Comité syndical.

M. FAGAUT salue le travail accompli par M. Yves-Michel DAHOUI et le Bureau sortant. M. FAGAUT souligne l'évolution du Syndicat depuis sa création et appelle à poursuivre le développement de cette dynamique autour des axes fondateurs de travail que sont la restauration des milieux, la sensibilisation et la préservation de la ressource en eau.

M. FAGAUT rappelle également l'arrivée des nouvelles lois GEMAPI et NOTRe qui concernent l'avenir des syndicats.

M. FAGAUT informe le Comité syndical qu'une réunion de travail aura lieu avec les Services le 27 juillet.

M. FAGAUT lance un appel au travail collectif avec le Vice-Président et le Comité syndical afin de poursuivre le travail de gestion et de vigilance.

M. CAYUELA souligne l'intérêt majeur de protéger un marais très perturbé, notamment par les infrastructures de transport en place.

II – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. FAGAUT présente le règlement intérieur du Syndicat mixte du marais de Saône et invite le Comité syndical à se prononcer sur les modifications ou compléments à apporter à ce règlement.

M. FAGAUT souligne certaines difficultés pour l'atteinte du quorum et invite donc les membres du Comité à prévenir en cas d'absence et solliciter les suppléants le cas échéant.

M. FAGAUT indique que la Commission consultative a un rôle d'expertise et que cette commission se réunit une fois par an.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le règlement intérieur du Syndicat mixte du marais de Saône tel qu'il est présenté.

III- DELEGATION DE SIGNATURE

M. FAGAUT rappelle que par application des statuts du Syndicat et plus particulièrement de son article 10 et conformément au règlement intérieur du Syndicat, le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature.

M. FAGAUT ajoute qu'à la différence de la délégation de pouvoir qui entraîne un véritable transfert de pouvoirs et de compétences, la délégation de signature ne dessaisit pas l'autorité délégante de son pouvoir.

M. FAGAUT rappelle enfin que Monsieur Jean-Michel CAYUELA avait reçu délégation de signature depuis le 25 mai 2010.

M. FAGAUT indique qu'il souhaite pouvoir consulter au préalable tous les dossiers mis à signature afin de bien s'imprégner de la vie de la structure.

A l'unanimité le Comité syndical valide la délégation de signature au Vice-Président Jean-Michel CAYUELA par arrêté, sous la surveillance et la responsabilité du Président, en cas d'empêchement de sa part, pour signer : tous documents, actes, courriers de gestion courante du Syndicat, toute correspondance ayant trait à l'activité du Syndicat, les actes, arrêtés, décisions, conventions ressortissant aux domaines suivants : administration générale, ressources humaines, marchés public, les bordereaux de perception, les actes de vente.

IV- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTE

M. FAGAUT rappelle que par délibération en date du 25 juin 2003, le Syndicat a décidé d'adhérer au Conservatoire Botanique de Franche-Comté.

M. FAGAUT indique que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante du Syndicat, il est nécessaire de désigner un membre ainsi qu'un suppléant afin de siéger au conseil d'administration de cette association.

M. FAGAUT recueille les candidatures.

M. CARTERON indique que Mme BOITEUX souhaite poursuivre son investissement personnel au sein du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté.

Le Comité désigne à l'unanimité Mme Stéphanie BOITEUX comme représentante titulaire du Syndicat mixte du marais de Saône au CA du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté-ORI.

Le Comité désigne à l'unanimité Mme Karima ROCHDI comme représentante suppléante du Syndicat mixte du marais de Saône au CA du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté-ORI.

M. FAGAUT suggère d'organiser une visite du marais pour les membres du Comité syndical qui le souhaitent, avec une date à définir selon les agendas (première quinzaine de septembre).

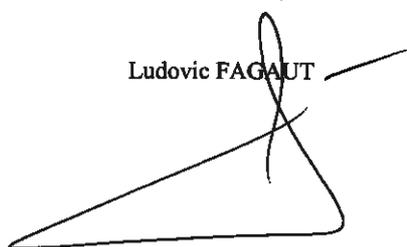
M. ROLET propose de communiquer le Plan de gestion aux nouveaux élus (par mail).

M. FAGAUT donne la prochaine date de Comité syndical : 20 octobre 2015 à 17h00.

M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 18h10.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

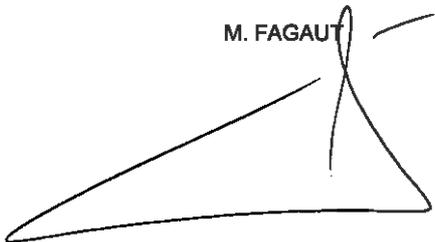


DOCUMENTS JOINTS : /

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :
Mardi 20 octobre 2015 à 17h00 – Locaux du Syndicat

DIFFUSION INTERNE :

M. FAGAUT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping lines that form a triangular shape with a vertical stroke through the center.

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical
Ensemble des communes membres

DEPARTEMENT DU DOUBS	Syndicat Mixte du Marais de Saône
ARRONDISSEMENT de BESANÇON	Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 20 octobre 2015
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Validation du nouveau plan de gestion 2015/2019
<i>Délibération n°2</i>	Evolution de la qualité de l'eau
<i>Délibération n°3</i>	Conventionnement pour l'installation d'un rucher dans le marais
<i>Délibération n°4</i>	Opérations budgétaires et patrimoniales Décision modificative n°1
<i>Délibération n°5</i>	Opérations budgétaires et patrimoniales Durées d'amortissement
<i>Délibération n°6</i>	Opérations budgétaires et patrimoniales Biens sortant de l'actif
<i>Délibération n°7</i>	Convention pour le recours à l'ACFI du Centre de gestion
<i>Délibération n°8</i>	Avancement de grade 2016

Le Président,

Ludovic FAGAUT

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mardi 20 octobre 2015 à 17 heures 00 – Locaux du Syndicat – 1 Rue de l'Ecole 25660 LA VEZE

Etaient présents :

Elus : Mmes Stéphanie BOITEUX, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Pauline JEANNIN (suppléante de Pascal CURIE), Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT (pouvoir de Béatrix LOIZON), Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUNET, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Gérard GALLIOT.

Présidence : M. Ludovic FAGAUT.

ORDRE DU JOUR

- 1- Validation du nouveau plan de gestion 2015/2019
- 2- Evolution de la qualité de l'eau
- 3- Conventonnement avec la fédération départementale des chasseurs du Doubs
- 4- Conventonnement pour l'installation d'un rucher dans le marais
- 5- Opérations budgétaires et patrimoniales
- 6- Convention pour le recours à l'ACFI du Centre de gestion
- 7- Avancement de grade 2016

M. FAGAUT procède à l'accueil des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations. M. FAGAUT indique qu'un pouvoir lui a été donné par Mme LOIZON.

M. FAGAUT remercie les Services pour l'ensemble du travail préparatoire réalisé.

I- VALIDATION DU NOUVEAU PLAN DE GESTION 2015/2019

M. FAGAUT expose les axes principaux du plan de développement du Syndicat :

- la restauration des milieux naturels et la poursuite de leur entretien ;
- la restauration du fonctionnement hydraulique de la zone humide ;
- les acquisitions foncières en conformité avec le plan de gestion et en lien avec les Chasseurs ;
- l'amélioration de la valorisation de l'espace en travaillant sur la visibilité du site aux niveaux des points d'entrée mais également en développant le rôle pédagogique du Syndicat ;
- la prévention liée aux aménagements existants : la zone industrielle de Saône, l'aérodrome de la Vèze, la route nationale 57.

M. FAGAUT précise qu'une rencontre a eu lieu le 19 octobre avec la Fédération départementale des chasseurs sur le dossier des acquisitions foncières afin de travailler en conformité avec le plan de gestion (en évitant notamment les « dents creuses ») et en proposant un conventionnement.

M. FAGAUT ajoute qu'un courrier du Syndicat à destination des propriétaires privés sera envoyé prochainement afin de solliciter des ventes ou des conventionnements de gestion.

M. FAGAUT revient sur la compétence GEMAPI et indique qu'une rencontre avec la CAGB sera nécessaire pour aborder les modes de prise de compétence avec 2,4 équivalents temps plein au Syndicat. M. FAGAUT suggère de proposer rapidement des orientations.

M. LIME s'interroge sur le contour exact de cette prise de compétence s'agissant du Syndicat du marais.

M. FAGAUT précise que le Syndicat serait absorbé par la compétence GEMAPI et que trois axes sont à prendre en compte :

- la CAGB récupère GEMAPI sur le marais et délègue à l'EPTB Saône Doubs, le Syndicat est dissout ;
- le Syndicat mixte perdure en substituant des sièges CAGB aux sièges actuels des communes membres ;
- le Conseil Départemental revoit le pilotage de ces 18 Espaces Naturels Sensibles dont le marais fait partie.

Mme PRESSE indique qu'il convient de border juridiquement le 2^e axe car la loi NOTRE ne prévoit pas le maintien des Syndicats au sein des EPCI compétents.

Mme PRESSE ajoute que la question de la représentation des communes à travers l'Agglomération doit être également bordée juridiquement.

M. LIME suggère de prendre contact avec la Préfecture.

M. ROLET ajoute que les contours actuels du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale n'évoquent pas les Syndicats.

M. CAYUELA s'interroge sur les moyens qui seront mobilisés à l'avenir pour le marais. M. CAYUELA rappelle que l'Agglomération n'a pas souhaité prendre de compétences sur le marais jusqu'à ce jour.

Mme PRESSE évoque un portage dissocié entre les compétences protection des inondations (PI) et gestion des milieux aquatiques (GEMA).

M. FAGAUT précise que des échanges seront nécessaires entre le Conseil Départemental, le Syndicat mixte, la Ville et l'Agglomération.

M. FAGAUT laisse ensuite la parole à Mme SIMONIN qui liste le phasage des actions du plan de gestion 2015/2009 avec les coûts associés, en fonctionnement comme en investissement.

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical.

A l'unanimité le Comité syndical valide la programmation du nouveau plan de gestion 2015/2019 et autorise le Président à diffuser les différents rapports de ce plan de gestion.

II- EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU

M. FAGAUT laisse la parole à M. VERRIER qui présente une synthèse des résultats 2013/2014 ainsi que les évolutions de la qualité des eaux du marais depuis l'état initial 2008/2009. Ce suivi fait ressortir qu'il n'y a pas eu de réelles améliorations de la qualité des eaux :

- valeur limitante de l'oxygène au niveau des rejets des stations d'épuration et de la zone industrielle,
- augmentation des détections de pesticides (34 en 2014 contre 15 en 2008) avec un problème récurrent du glyphosate et son métabolite l'AMPA, la détection du Diuron et du phosphate de tributyle,
- pas d'évolution pour les métaux,
- présence d'hydrocarbures (jusqu'à 14 g/kg d'hydrocarbures dans les sédiments dans la partie aval de la zone industrielle et augmentation après 2012 au niveau de l'aérodrome).

Ces résultats sont à mettre en parallèle avec l'absence de gros travaux sur les points problématiques identifiés.

M. VERRIER interroge le Comité syndical sur la réunion Assainissement qui s'est tenue dernièrement sur le Plateau.

M. CAYUELA indique qu'il a demandé au SYTTEAU de se rapprocher du Syndicat du marais.

M. CARTERON s'interroge sur la nature exacte des pollutions constatées sur la zone industrielle de Saône.

M. FABREGUES évoque les activités de dépotage des Travaux Publics.

M. VERRIER indique que le bureau d'études mandaté constate la présence de résidus liés au goudron.

M. CARTERON s'interroge sur les suites réglementaires.

M. VERRIER rappelle les diverses sollicitations des Services de l'Etat par le Syndicat. M. VERRIER évoque la piste collective du futur contrat PREVENTOX sur la zone industrielle de Saône.

M. FAGAUT intervient sur l'intention du Syndicat de réaliser une médiation sur cette problématique.

M. CAYUELA évoque les surfaces de parking dans ce secteur de Saône.

M. FABREGUES précise le projet d'aménagement de la ZAC avec la SEDD. M. FABREGUES indique que le traitement des eaux pluviales fait partie du cahier des charges et inclura à terme la zone industrielle.

M. CAYUELA s'interroge sur la nature de l'aménagement qui sera réalisé et la destination des eaux.

M. LIME constate que les éléments apportés sont significatifs. M. LIME ajoute que la réglementation actuelle sur les niveaux de rejet peut être respectée tout en perturbant un milieu très sensible.

M. LIME intervient sur le passage d'une conduite en 2016 dans la servitude du tunnel de la voie ferrée à Morre. M. LIME indique que le Syndicat devra être associé, dans son rôle de sensibilisation.

M. LIME rappelle ensuite que le contrat PREVENTOX est un conventionnement avec l'Agence de l'eau qui sera étendu au bassin de la station de Port Douvot. M. LIME précise que ce contrat prévoit une première intervention de la CCI, suivie du dispositif financier Ville de Besançon/Agence de l'eau et que ce contrat s'envisage dans le cadre du raccordement des communes au SYTTEAU. M. LIME indique enfin que les communes doivent continuer à travailler sur la séparation de leurs réseaux.

M. FAGAUT approuve le rôle pédagogique du Syndicat dans cette démarche.

M. CARTERON s'interroge sur la quantité d'eau transférée via le futur collecteur. M. CARTERON évoque les prospections réalisées cet été aux abords et à l'intérieur du tunnel SNCF. M. CARTERON indique que ces prospections ont mis en évidence la présence d'eaux claires en période d'étiage sévère et qu'il convient de préciser l'origine et la destination de ces écoulements (marais, ruisseau de Morre).

M. CARTERON est surpris par les tonnages importants de glyphosate utilisés sur le bassin versant de la source d'Arcier, information présentée en avril à l'Espace du marais.

M. LIME fait état d'une généralisation de l'emploi de cette molécule.

Après discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité les pistes d'action suivantes :

- poursuite de la mise en œuvre du volet Eau du Plan de gestion 2015-2019 du marais ;
- appui transitoire aux collectivités sur le dossier assainissement ;
- poursuite de la participation du Syndicat aux Comités de pilotage et Commissions de suivi de la source d'Arcier ;
- participation au(x) contrat(s) d'accompagnement volontaire de type PREVENTOX entre la Ville de Besançon, l'Agence de l'Eau, les communes et les industriels, ceci afin de permettre d'engager un diagnostic sur la gestion des effluents industriels et ensuite proposer des actions correctives (ouvrages).

III- CONVENTIONNEMENT AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU DOUBS

M. FAGAUT indique qu'il ne s'agira que d'un point d'information puisque la première réunion entre les Services n'a eu lieu que le 19 octobre.

M. FAGAUT souhaite que le partage des usages sur le marais soit réalisé en bonne intelligence.

M. FAGAUT informe le Comité qu'une rencontre avec le Directeur de la Fédération des Chasseurs a eu lieu en septembre dernier. M. FAGAUT indique que la politique d'acquisitions foncières sur le marais se ferait en lien avec la Fédération des Chasseurs à travers un partenariat.

Mme SIMONIN précise cette possibilité de partenariat à travers une convention qui devra notamment rappeler le cadre juridique précis de la maîtrise d'ouvrage de potentiels travaux sur les terrains. Mme SIMONIN ajoute qu'à ce titre la réunion a permis d'évoquer le respect du plan de gestion.

M. FAGAUT indique que des nouvelles prises de contact avec la Fédération des Chasseurs seront nécessaires pour clarifier la politique d'acquisitions, notamment en matière de montant sur les bases des Domaines mais également sur la cohérence géographique des gestions sur des unités homogènes de marais.

Mme PRESSE suggère de bien rédiger la question de la maîtrise d'ouvrage dans la convention s'agissant des opérations Eau et Natura 2000.

M. CARTERON évoque le nombre d'équipes de chasseurs dans le marais ainsi que le partage de l'espace.

M. CARTERON suggère que cette question soit débattue en matière d'équité.

M. VIENET intervient sur la réduction du nombre d'accidents de chasse ainsi que sur les procédures de sécurité.

M. CARTERON rappelle que beaucoup de crédits publics ont été alloués au marais ces dernières années, notamment sur les politiques de l'Eau et de la Biodiversité. M. CARTERON considère qu'à ce titre les efforts doivent être partagés par tous.

M. FAGAUT indique que cette notion de partage est centrale et constitue un objectif.

M. POIMBOEUF rappelle que la chasse ne dure que quelques mois.

M. ROLET précise que la convention pourrait permettre d'atteindre cet objectif de partage.

Mme JEANNIN considère qu'il est important de veiller à la cohérence de gestion entre terrains mais que cette cohérence ne peut pas totalement s'imposer par convention.

M. FAGAUT suggère d'engager le travail technique pour voir jusqu'où cette mise en cohérence peut être décrite.

Mme DALPHIN approuve cette démarche.

M. FABREGUES évoque les contacts étroits entre la commune de Saône, l'ACCA et l'ONF et suggère d'associer le Syndicat du marais.

IV- CONVENTIONNEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN RUCHER DANS LE MARAIS

M. FAGAUT laisse la parole à M. VERRIER qui présente le projet de convention tripartite entre le particulier propriétaire du rucher, la commune de Saône et le Syndicat.

A l'unanimité le Comité syndical valide la convention proposée en séance et autorise le Président à signer cette convention.

Mme DALPHIN quitte la séance.

V- OPERATIONS BUDGETAIRES ET PATRIMONIALES

M. FAGAUT laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente le projet de décision modificative n°1, la durée des amortissements ainsi que les biens en sortie d'actif.

M. FAGAUT rappelle qu'il s'agit d'un jeu d'écritures.

M. CARTERON est surpris par la durée d'amortissement des parcs de pâturage fixée à 25 ans.

A l'unanimité le Comité syndical valide la décision modificative n°1, la méthodologie ainsi que les durées d'amortissement pour les comptes et catégories proposées, ainsi que la sortie de l'actif des biens incorporels listés en séance.

VI- CONVENTION POUR LE RECOURS A L'ACFI DU CENTRE DE GESTION

M. FAGAUT présente le cadre de la convention avec le Centre de gestion.

A l'unanimité le Comité syndical valide la convention avec le Centre de gestion proposée en séance et autorise le Président à signer cette convention.

VII- AVANCEMENT DE GRADE 2016

M. FAGAUT fait état de la situation de Mme SIMONIN au sein de la Collectivité.

M. FAGAUT précise que le bureau a demandé une évaluation financière pluriannuelle du surcoût au Centre de gestion. M. FAGAUT expose ce surcoût.

A l'unanimité le Comité syndical se prononce favorablement sur l'avancement de grade, et sur la création d'emploi au grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à nommer Mme SIMONIN dans son nouveau grade et à lui appliquer le même régime indemnitaire : prime de service et de rendement et indemnité spécifique de service.

M. FAGAUT informe le Comité syndical sur le toilettage apporté au Journal du marais via une société de communication, afin de moderniser ce support. Une maquette est présentée au Comité syndical. M. FAGAUT souhaite que la parole soit donnée aux utilisateurs et usagers du marais pour démocratiser cet espace.

M. FABREGUES suggère de rédiger un article ciblé sur le glyphosate et la loi LABBE.

M. FAGAUT informe le Comité syndical de la réponse apportée à la mairie de Saône sur la problématique des gens du voyage, en rappelant les compétences respectives de chacun, la prise de responsabilité du Syndicat ainsi que l'appui possible de l'adjutant référent départemental sécurité.

M. FAGAUT remercie les Services pour l'organisation de la visite du marais du 12 septembre dernier destinée aux élus. M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 18h20.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

DOCUMENTS JOINTS : /

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : non définie

DIFFUSION INTERNE :

M. FAGAUT

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical
Ensemble des communes membres